

A retenir

Flavescence dorée	Date du 2ème traitement obligatoire dans les zones à 3 traitements obligatoires dans la période du 15 juin au 1er juillet.
Oïdium	Période de forte réceptivité de la vigne jusqu'à fermeture de la grappe
Mildiou	Indice de risque stable

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Sur les parcelles du réseau d'observation, les stades phénologiques varient de « baies à taille de grains de plomb » (stade 29 ou BBCH 73) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77).

Dans les parcelles gelées, les stades phénologiques observés peuvent atteindre « nouaison » (stade 27 ou J ou BBCH 71) voire « baies à taille de grains de plomb » (stade 29 ou BBCH 73).

FLAVESCENCE DOREE ET SON VECTEUR, *Scaphoideus titanus*

Les voies de contamination (*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2017, p.47*)

Deux voies de contamination sont possibles :

- par l'insecte vecteur de parcelles en parcelles ; dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort ;
- par le matériel de multiplication ; la transmission de la flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Lagarrigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée

Vignoble régional

Quelques larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée *Scaphoideus titanus*, sont encore observées. Les 1^{ers} symptômes sont visibles au vignoble.

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, la date du 2^{ème} traitement obligatoire est à réaliser jusqu'au 01 juillet soit 15 j après la 1^{ère} application pour les zones à 3 traitements obligatoires dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

Pour plus d'informations, consulter les liens suivants :

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_avis_traitement_fd_complet_cle4a3695.pdf

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_cle038be8.pdf

Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre le 01 juin et le 01 juillet.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Vignoble régional

Le vol d'eudémis de 2^{ème} génération se poursuit.

Les 1^{ères} éclosions et perforations sont observées.

Le seuil de nuisibilité (de 5 à 10 pontes pour 100 grappes) est dépassé dans certaines parcelles.

Aude

Le vol de 2^{ème} génération se poursuit en toutes zones. Il tend toutefois à diminuer en zone précoce.

Des dépôts de pontes sont observés en toutes zones du département.

Des perforations et jeunes larves sont observées en secteurs précoces.

Gard

Le vol de 2^{ème} génération et en passe de se terminer d'ici la fin de la semaine. Globalement, l'intensité de l'attaque est plutôt faible sur l'ensemble du département. Des perforations peuvent maintenant être observées dans tous secteurs.

Hérault

Le vol d'eudémis de 2^{ème} génération se poursuit dans toutes les zones avec des effectifs de captures variables.

Des pontes à tous les stades (fraîches, en évolution et têtes noires) sont observées dans les zones précoces et moyennes. Les 1^{ères} pontes fraîches sont visibles en zones tardives.

Des larves et les 1^{ères} perforations sont notées en zones précoces et moyennes.

Des captures d'eulia sont observées.

Pyrénées Orientales

Les dépôts de pontes d'eudémis sont toujours observés sur le secteur de la Plaine (Nord et Sud Tech), le Cru Banyuls, les Aspres 1^{ers} coteaux, la Moyenne et haute Vallée de l'Agly, le Bas Conflent et les Fenouillèdes Vallée. A ce jour, l'intensité de ces dépôts de pontes peut être qualifiée de faible à moyenne. Les 1^{ers} dépôts de pontes sont visibles sur les Fenouillèdes Coteaux.

Les perforations sont observées sur les secteurs précoces et moyens.

OIDIUM

Vignoble régional

Evolution du risque

Très grande réceptivité des grappes jusqu'à leur fermeture. Après ce stade, cette sensibilité décroît pour devenir nulle à la véraison. Les observations sont à poursuivre.

Aude

La maladie est régulièrement détectée sur les cépages sensibles (Chardonnay, Carignan, Portan). Les niveaux d'infestations restent variables mais peuvent ponctuellement dépasser les 30 % de grappes atteintes pour des intensités proches de 10 %. Sur cépages moins sensibles (Merlot, Cabernet, Syrah) les niveaux d'expression de la maladie augmentent mais demeurent généralement inférieurs à 2 %.

Gard

Sur l'ensemble du département, des symptômes sont visibles sans progression notable sur grappes. La grande majorité des parcelles reste saine à ce jour.

Hérault

De nouveaux symptômes sont encore observés sur feuilles et grappes dans toutes les unités agroclimatiques.

La maladie est présente essentiellement sur Carignan, situations/cépages sensibles (Chardonnay...) et rarement sur cépages/parcelles non sensibles.

Elle progresse encore dans certaines parcelles, notamment dans les situations sensibles où les fréquences sur grappes peuvent être très importantes (jusqu'à 78 %).

Toutefois, son évolution, cette semaine, est globalement faible.

Pyrénées-Orientales

L'oïdium connaît une progression identique à la semaine dernière sur tous cépages et en toutes zones. Les symptômes sont visibles sur feuilles et sur grappes avec des fréquences et des intensités variables selon les parcelles.

Mesures prophylaxiques

Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet.

MILDIU

Vignoble régional

L'indice du risque mildiou est variable.



Aude

Peu d'évolutions notables sont constatées. Les parcelles gelées fin avril demeurent généralement être les plus affectées.

Les données issues de la modélisation (Potentiel système) arrêtée le 25 juin nous indiquent que les conditions météorologiques de la semaine passée sont susceptibles d'avoir généré de nouvelles contaminations secondaires notamment suites aux épisodes orageux du 21 juin. Les symptômes issus de ces contaminations pourraient être observables dès le 29 juin. Le niveau de risque est en augmentation sur tous les secteurs du département.

Les prévisions météorologiques annoncent une semaine marquée par un temps instable avec des risques d'orage particulièrement marqués sur l'ouest du département et les contreforts (Cabardès, Minervois et Corbières).

Les modèles nous indiquent une nette augmentation du risque en cas de précipitations importantes.

Gard

La maladie est en progression sur l'ensemble du département suite aux pluies survenues le 15 juin et/ou aux humidités matinales. Dans le sud (Costières, Sables), la progression est parfois spectaculaire sur feuilles et plus rarement sur grappes.

La modélisation MILSTOP arrêtée au 25 juin, indique de nouvelles contaminations secondaires sur les stations de Montfrin et Pont Saint Esprit suites aux conditions météorologiques (sans pluies) enregistrées entre le 19 et le 25 juin. Les sorties correspondantes à ces contaminations sont attendues à partir du 3 juillet. L'indice de risque mildiou reste stable.

Hérault

De nouveaux symptômes sont observés :

- sur feuilles essentiellement dans les unités agroclimatiques de la Vallée de l'Orb-Lodévois, de Moyenne Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais, à des fréquences variables, parfois très élevées,
- sur grappes (faciès rot brun) dans les unités agroclimatiques de la Moyenne Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais pouvant aller jusqu'à des pertes de récolte dans certaines parcelles de cette dernière unité.

Du mildiou mosaïque est visible dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais. La situation est toujours très hétérogène selon les unités agroclimatiques et même à l'intérieur de chacune d'elles.

La maladie est en progression sur feuilles et sur grappes dans la Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais, en observant un gradient croissant d'ouest en est.

D'après la modélisation arrêtée au 25 juin, les conditions météorologiques enregistrées entre le 19 et le 25 juin engendrent des contaminations secondaires potentielles sur la majorité des stations. Les sorties de symptômes sont attendues à partir du 2 juillet. L'indice de risque mildiou est stable.

Pyrénées-Orientales

La maladie est toujours présente dans le vignoble départemental.

Des symptômes sur feuilles (taches d'huile et mosaïque) sont visibles dans les secteurs où les foyers sont déjà présents.

Des symptômes sur grappes «rot brun» sont observés dans les secteurs où le mildiou est présent depuis le début de la campagne.

Mesures prophylactiques

Les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entrecoeurs et augmentent l'entassement du feuillage.

BLACK-ROT

La sensibilité des grappes au black rot est effective jusqu'à la pleine véraison.

Aude

Aucune évolution n'est observée. De très rares symptômes sur feuilles restent observables localement sur l'Ouest du département.

Gard

La pluie du 15 juin a probablement engendré des contaminations sur les secteurs concernés, l'incubation est en cours (probablement jusqu'au 29 juin). Le bilan définitif ne pourra être réalisé que la semaine prochaine. L'épisode pluvieux annoncé dans la nuit du 27 au 28 juin sera, lui aussi, susceptible de générer de nouvelles contaminations.

Hérault

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles dans les situations sensibles dans la Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

Les 1ers symptômes sur baies sont ponctuellement notés dans la Basse Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

Pyrénées-Orientales

Peu de nouveaux symptômes sont visibles dans les secteurs des Albères, du Vallespir et des Aspres 1^{er} Coteaux (Fourques). Les orages et humectations du 26 juin ont pu être source de nouvelles contaminations.

POURRITURE GRISE

Gard/Hérault

Quelques symptômes sur feuilles sont observés.

Les 1ers symptômes sur grappes sont visibles très localement dans certaines parcelles du vignoble héraultais (Biterrois, Basse Vallée de L'Hérault et Montpelliérais) pour le vignoble Gardois localement dans certaines parcelles du Bassin Alésien.

MALADIES DU BOIS

Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et d'esca sont très localement visibles.

Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

ERINOSE

Vignoble régional

Quelques parcelles du réseau présentent des symptômes épars.

ACARIENS

Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée.

Cicadelle verte

Aude/Hérault/Pyrénées-Orientales

Des larves de cicadelles sont visibles.

Le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles observées) n'est pas atteint dans les parcelles observées.

Des symptômes sont localement visibles.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.